

singulièrement l'entente : la fabrique, en consentant à prêter une somme de douze cents piastres, que les syndics s'engageaient à lui rembourser dans un délai de trois ans, avec le produit des souscriptions volontaires promises par les contribuables ; et le curé en s'engageant à payer de ses propres deniers toute somme qui pourrait excéder le montant alloué.

Les travaux commencèrent au printemps de 1849, et à l'automne de la même année, le curé prenait possession de sa nouvelle résidence. Ce presbytère, long de 54 pieds et large de 34, est modeste mais confortable. Ses appartements sont spacieux distribués avec intelligence et témoignent du savoir-faire de ceux qui ont présidé à sa construction. Il ne manque pas de presbytères plus modernes et beaucoup plus dispendieux, qui ne pourraient soutenir la comparaison avec celui du Cap-Santé.

M. Morin s'occupa ensuite, plus particulièrement, de ce qui pouvait favoriser les intérêts spirituels de ses paroissiens. Si la trop grande multiplicité des confréries a des inconvénients, il en faut cependant un certain nombre pour aider les fidèles à vivre chrétiennement, et il en manque certainement une, au moins, dans toute paroisse où la sainte Vierge n'est pas honorée par quelque pratique spéciale de piété.

C'est pourquoi il pria l'autorité ecclésiastique de vouloir bien ériger, dans l'église du Cap-Santé, la confrérie du " Très saint et immaculé Cœur de Marie." La demande fut agréée, et l'archevêque de Québec lui adressa, le 12 février 1851, le bref érigeant cette confrérie, pour y être maintenue à perpétuité, avec la concession de toutes les indulgences, tant plénières que partielles, et de tous les privilèges dont elle est en possession. Depuis, le règlement de cette confrérie n'a cessé d'être fidèlement observé.

(à suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Sillery, le 22 ; à Ste-Anne de la Pocatière, le 24 ; à St-Frs., I.O. le 26 ; au St-Cœur de Marie, le 27 ; au couvent de Ste-Croix ; le 29